

Art L.214-8 – L.214-17 et D.214-11 – D214-25 du  
Code de l'action sociale et des familles.

Pour les rubriques 2, 5, 6 et la rubrique Engagement et signature, vous référer à la notice en page 4.

Rubrique 1 : Informations sur le demandeur

☐ Madame

☐ Monsieur

Nom de famille (de naissance) : .....

Nom d'usage : .....

(facultatif et s'il y a lieu)

Prénom(s) : .....

(dans l'ordre de l'état civil)

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : Ville : .....

Département : .....

Ou pays en cas de naissance à l'étranger : .....

Nationalité : ☐ Française

☐ UE, EEE\*, ou Suisse

☐ Autre : .....

Date d'entrée en France si vous résidiez à l'étranger : .....

Possédez-vous un titre de séjour ou un document vous autorisant à séjourner régulièrement en France ? ☐ Oui ☐ Non

Numéro de Sécurité sociale : .....

Quelle est votre situation professionnelle ? .....

Depuis quand ? .....

Vous dépendez de : ☐ l'URSSAF (régime général)

☐ la MSA (régime agricole)

☐ Régimes spéciaux

\*Espace économique européen, voir liste des pays en bas de la page 4.

Rubrique 2 : Vos coordonnées de contact

Attention ! Pour votre sécurité, nous vous recommandons de ne pas communiquer des coordonnées (adresse, adresse mail, n° de téléphone) que vous partagez avec la personne qui figure sur le document attestant de la situation de violence.

Chez : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Commune : .....

Pays : .....

Depuis le : .....

Indiquer votre adresse habituelle si différente de l'adresse indiquée ci-dessus : .....

Numéro de téléphone portable : .....Téléphone fixe : .....

Adresse mail : .....@ .....

Si vous n'êtes pas le titulaire du numéro de téléphone, précisez l'identité de son titulaire : .....

Rubrique 3 : Modalités de versement

☐ Vous avez un compte bancaire à votre nom : Attention ! si vous êtes éligible à cette aide, elle sera versée sur ces coordonnées bancaires, assurez-vous de sélectionner un compte personnel non accessible par la personne qui figure sur le document attestant de la situation de violence.

Titulaire du compte : .....

IBAN : .....

BIC : .....

Domiciliation de l'agence bancaire : .....

Est-ce un compte joint ? ☐ Oui ☐ Non

Quelqu'un d'autre a-t-il accès à ce compte ? ☐ Oui ☐ Non

☐ Vous n'avez pas de compte bancaire à votre nom : un gestionnaire Caf/MSA vous contactera dans les prochains jours pour définir la modalité de paiement la plus adaptée.

XXXXXXXXXX

Emplacement réservé

Date de la demande .....

Demande d'aide universelle d'urgence  
 pour les victimes de violences conjugales

Rubrique 4 : Situation familiale

Vous vivez en couple

Vous vivez en couple depuis le :   
☐ Mariage    ☐ Pacs    ☐ Vous vivez en couple sans être marié(e) ni pacsé(e)    ☐ Vous avez repris une vie commune

Vous vivez avec

☐ Madame    ☐ Monsieur    Son nom de famille : (de naissance) .....  
 Son nom d'usage : (facultatif et s'il y a lieu) ..... Ses prénoms : (dans l'ordre de l'état civil) .....  
 Sa date de naissance :  Son numéro de Sécurité sociale :   
 (facultatif)

Vous vivez seul(e)

Vous vivez seul(e) depuis le :   
☐ Vous êtes célibataire    ☐ Séparé(e) de fait\*    ☐ Divorcé(e)  
☐ Vous avez rompu votre pacs    ☐ Séparé(e) légalement\*\*    ☐ Veuf ou veuve

\* Une séparation de fait est une séparation du couple sans intervention du juge  
 \*\* Une séparation légale est une séparation sans divorce avec intervention du juge

Rubrique 5 : Vos enfants à votre charge

| Nom et prénoms<br>(dans l'ordre de l'état civil) | Date de naissance                                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| • .....                                          | <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> |
| • .....                                          | <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> |
| • .....                                          | <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> |
| • .....                                          | <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> |

Rubrique 6 : Ressources mensuelles

Selon votre situation financière, un prêt sans intérêt ou une aide non remboursable vous sera accordé. Les ressources à déclarer sont celles du mois précédant la demande ou si vous n'en n'avez pas connaissance celles de l'avant dernier mois précédant la demande. Par exemple, si vous faites une demande en décembre vous devez déclarer les ressources perçues au mois de novembre. Si vous ne connaissez pas vos ressources du mois de novembre, vous devez déclarer celles perçues en octobre. Déclarez **le montant net social** figurant sur vos bulletins de salaire et vos relevés de prestations ou pensions. Si vous êtes travailleur indépendant, vous devez estimer le revenu moyen mensuel que vous procure votre activité (ligne revenu d'activité non salariée). Pour les non-salariés agricoles, mentionner le montant de vos derniers bénéfices annuels connus figurant sur le document fiscal le plus récent (avis d'imposition ou déclaration d'impôt sur le revenu, après abattement).

| Nature                                                    | Montant mensuel du mois précédant votre demande                                                                |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aucune ressource                                          | <input type="text"/> euros                                                                                     |
| Revenus d'activité salariée                               | <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> euros |
| Revenus d'activité non salariée                           | <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> euros |
| Indemnités de chômage                                     | <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> euros |
| Indemnités journalières de maternité, paternité, adoption | <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> euros |
| Autres indemnités journalières de Sécurité sociale        | <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> euros |
| Rémunération garantie pour les travailleurs en Esat       | <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> euros |
| Pension de retraite                                       | <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> euros |

Emplacement réservé

# Demande d'aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales

## → Engagement et signature

☐ Je donne mon accord pour que la Caf/MSA transmette ma demande au conseil départemental à des fins d'accompagnement.  
**Si je bénéficie d'un prêt remboursable je m'engage à informer la Caf/MSA :** - de l'existence de la procédure pénale pour les faits de violences conjugales ;  
- du prononcé du jugement définitif.

Je certifie que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts. Je prends connaissance que cette déclaration peut faire l'objet d'un contrôle des organismes, chargés du service des prestations, auprès de France Travail, du service des impôts ; qu'à la demande de la Caf/MSA je devrai justifier de ma situation.

Fait à : .....

Le :    |    |    |    |    |    |    |    |

Signature obligatoire du demandeur ou de son représentant

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles L.114-9 et L.114-17 du Code de la Sécurité sociale - Article 441- 1 du Code Pénal). L'exactitude de vos déclarations peut être vérifiée, notamment par un agent de contrôle assermenté de la Caf/MSA ou directement auprès des organismes ou services cités ci-dessus (Article L.114-19 du Code de la Sécurité sociale).  
Pour le service et le contrôle de l'aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales, votre organisme débiteur de prestations familiales (Caf ou MSA) traite vos données à caractère personnel pour le compte de l'État. Ce traitement est nécessaire au respect des articles L214-8 et suivants du Code de l'action sociale et des familles.  
Les données collectées seront communiquées au Conseil Départemental de votre lieu de résidence. Cette transmission ne sera réalisée qu'après recueil de votre consentement.  
Dans le cadre de l'exécution de sa mission d'intérêt public, votre Caf/MSA pourra également utiliser vos données à des fins d'évaluation des politiques publiques, de lutte contre le non-recours au droit, de statistiques, recherches et études.  
Vos données seront conservées pendant la durée nécessaire à l'atteinte de la finalité et dans le respect des obligations qui pèsent sur votre organisme.  
Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la loi Informatique et Libertés modifiées vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également, dans certaines circonstances, vous opposer au traitement de vos données.  
Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans le cadre de ce traitement, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données par l'intermédiaire de votre Caf/MSA.  
Pour en savoir plus sur vos droits et le traitement de vos données, consultez les pages Informatique et Libertés des sites [www.caf.fr](http://www.caf.fr) et [www.msa.fr](http://www.msa.fr).  
Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

# Demande d'aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales

## NOTICE

- Cette aide a pour objectif de vous accompagner dans une démarche de séparation avec votre conjoint.
- La nature et le montant de l'aide dépendront de votre situation financière et de votre composition familiale du mois en cours ou à défaut le mois précédant votre demande.
- Le montant et la nature de l'aide seront déterminés et vous seront communiqués après traitement de votre dossier. Vous avez la possibilité de consulter des informations plus détaillées (conditions d'ouverture de droit, grilles des barèmes ... ) sur les sites [www.caf.fr](http://www.caf.fr), [www.msa.fr](http://www.msa.fr) ou [www.mesdroitssociaux.gouv.fr](http://www.mesdroitssociaux.gouv.fr).

|                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Public concerné                         | Toute personne remplissant l'ensemble des conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>• victime de violences conjugales ;</li><li>• de nationalité française, ressortissant d'un pays membre de l'UE/EEE* ou Suisse ou disposant d'un titre de séjour** ;</li><li>• résidant en France. <b>Attention !</b> Si vous résidez en France de manière ponctuelle vous ne pouvez pas bénéficier de l'aide.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Documents justificatifs                 | Veillez joindre à la demande <b>un des documents suivants</b> datant de moins de douze mois. <ul style="list-style-type: none"><li>• Un dépôt de plainte ou l'attestation de dépôt de plainte pour violences conjugales délivrée par les forces de l'ordre;</li><li>• Un signalement adressé au procureur de la République ;</li><li>• Une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Rubrique 2 : Vos coordonnées de contact | <b>Attention</b> , les coordonnées que vous nous communiquez nous serviront à vous contacter pour demander des informations complémentaires ou vous envoyer des documents.<br>Si vous partagez les mêmes adresse, adresse mail, numéro de téléphone que la personne qui figure sur le document justifiant de la situation de violence nous vous recommandons de déclarer des coordonnées de contact différentes et sécurisées.<br>Vous vous engagez à informer la Caf/MSA lorsque vous aurez connaissance de votre adresse définitive.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Rubrique 5 : Vos enfants à charge       | Dans le cadre de l'aide, les enfants considérés à votre charge sont ceux âgés de moins de 21 ans sur lesquels vous aviez ou avez l'autorité parentale.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Rubrique 6 : Ressources                 | Exemple de nature de ressources : salaire, indemnité chômage, indemnité journalière de sécurité sociale, pension de vieillesse.<br>Vous devez déclarer le montant net social de vos ressources perçues le mois précédant la demande ou si vous n'en n'avez pas connaissance les ressources de l'avant dernier mois précédant la demande (ex : vous faites votre demande en décembre, vous devez déclarer vos ressources perçues au mois de novembre. Si vous ne connaissez pas vos ressources du mois de novembre, vous devez déclarer vos ressources du mois d'octobre).<br>Selon votre situation financière et sociale, un prêt sans intérêt ou une aide non remboursable est accordé.<br><b>Si l'aide est accordée sous forme de prêt, la personne qui figure sur le document justifiant de la situation de violence sera tenue de la rembourser si elle est condamnée à la peine complémentaire d'obligation de remboursement du prêt versé à la victime.</b><br>Dans le cas contraire, le remboursement vous sera demandé.<br>Pour plus d'information, rendez-vous sur le lien suivant : <a href="https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/accident-de-vie/l-aide-aux-victimes-de-violences-conjugales">https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/accident-de-vie/l-aide-aux-victimes-de-violences-conjugales</a> |

\* Les pays de l'Union européenne (Ue) et de l'Espace économique européen (Eee)  
Allemagne – Autriche – Belgique – Bulgarie – Chypre – Croatie – Danemark – Espagne – Estonie – Finlande – France – Grèce – Hongrie – Irlande – Islande – Italie – Lettonie – Liechtenstein – Lituanie – Luxembourg – Malte – Norvège – Pays Bas – Pologne – Portugal – République Tchèque – Roumanie – Slovaquie – Slovénie – Suède.  
\*\* La Caf/MSA vérifie les documents transmis auprès des services du Ministère de l'Intérieur.